

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 18 juillet 2023**

Nbre Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

L'an deux mil vingt trois, le dix-huit juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 11 juillet 2023.

Présents Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, Anaïs PASSOT, Nicolle CHARNAY, Jacques VACHER MATERNO, Romain DELAY donne pouvoir à Patrice MAITRE, Hervé BARRAUD, Nathalie CHALANDE, Edith PERRIER

Excusés : Maxime MANISSIER, Jessie PONSINET, Laurent GOUILLON

Absente ;, Audrey YVES

Madame VERNIAU est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 06 juin 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

---

*Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal*

---

**Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet**

M. le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'ouvrir un emploi d'agent d'entretien des bâtiments ouvert au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 20/35ème par semaine.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la création un emploi d'agent d'entretien des bâtiments ouvert au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 20/35ème par semaine à compter du 1er septembre 2023.

- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget 2023 et suivants les crédits nécessaires au financement de ce poste, chapitre 012.

**Subvention au Vélo club caladois**

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 Monsieur le maire explique au conseil que le vélo club caladois organise régulièrement une course cycliste sur Fleurie, le grand prix du cru Fleurie.

Cette année, pour la 64ème édition, les élus décident de participer financièrement, par le biais d'une subvention, à l'organisation de ce grand prix cycliste.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention sollicitée par le vélo club villefranche beaujolais d'un montant de 1862euros

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** d'accorder une subvention de 1862 € au vélo club villefranche beaujolais.

**Précise** que cette subvention sera imputée au budget de la commune 2023 et suivants, compte 6574.

**Acceptation du don de Madame DURHONE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le don que Mme DURHONE a fait à la commune de fleurie, à savoir trois parcelles de vignes de 62 ares et 14ca cadastrée de la manière suivante :

Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
AE	0004	Les Marrans	19 a 83 ca
AH	0074	La Chapelle des Bois	22 a 26ca
AM	0137	Charbonnière	20a 05ca
		Totale	62 a 14ca

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTTE** le don de Mme DURHONE à la commune de fleurie de trois parcelles de vignes de 62 ares et 14ca.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

**PREVOIT** les crédits nécessaires aux frais afférents

**Décision modificative n°3 du budget communal**

Afin de permettre l'intégration du leg de Mme DURHONE dans l'actif de la commune il convient de prévoir par cette décision modificative les crédits suffisants et correspondants à ce leg, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2113 : Terrains aménagés-sauf voirie		53 340,00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>53 340,00 €</b>
D 2113 : Terrains aménagés-sauf voirie		1 162,00 €
D 2135 : Instal. généré. agenc. aména. cons	1 162,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 162,00 €</b>	<b>1 162,00 €</b>
R 10251 : Dons et legs en capital		53 340,00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>53 340,00 €</b>

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DIA :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les transactions ci-dessous :

SCI HCMO pour Julie ROBERT épouse LOISON pour la parcelle à la ZA les combes

ARCADE FONCIER pour LIFSCHUTZ MASELLI pour une parcelle au clos des châteaux

Domaine Sainte SUZANNE pour la CCSB pour une parcelle aux combes 152 400€

CHAMPAGNON JP pour la CCSB pour une parcelle aux combes

Christian BERNARD pour la CCSB pour une parcelle aux combes

*La séance est levée à 18h45*

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

**POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT**

**POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE** (Patrice MAITRE)

La commission illumination s'est réunie pour choisir les futures structures pour les 3 années à venir. Un devis est en attente.

Les travaux du local technique seront achevés à la fin du mois de Juillet.

La question de l'installation d'une patinoire cet hiver a été débattue. Monsieur le Maire prend contact avec la mairie de Villefranche pour connaître leur avis (pour rappel marché public en groupement de commande avec la mairie de Villefranche)

**COMMISSION VOIRIE** (Jean Paul DUCHARNE)

Des travaux de reprise d'une petite portion de la RD68 ont eu lieu la semaine dernière car un trou était en formation du à un affaissement sous la chaussée.

**COMMISSION TOURISME** (Evelyne VERNIAU)

Les élus ont rencontré madame VERPOIX qui s'occupait du cinéma de Belleville auparavant. Elle propose avec son association d'organiser les séances de cinéma itinérant à savoir 5/6 fois par an par commune. Le conseil est favorable à cette initiative.

Les balades d'été sont reprogrammées cette année. La première aura lieu le dimanche 23 juillet.

#### **COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE** (Nicolle CHARNAY)

Les élus ont décidé de ne pas maintenir l'organisation d'études surveillées les soirs de semaine pour l'année scolaire à venir car un très faible nombre d'enfants présents.

#### **POINT DIVERS :**

Monsieur le Maire présente une carte postale envoyée par l'école privée à l'occasion de leur voyage scolaire.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des bulletins d'informations de la CCSB sont à distribuer aux habitants.

A l'occasion de la venue de Monsieur le Député Alexandre PORTIER, le samedi 29 juillet 2022, Monsieur MONTANGERON invite les élus à être présent de 10h à 12h

Monsieur le Maire va prendre contact avec Monsieur le Président du cru au sujet de l'absence d'entretien des chemins de vignes par les vigneron.

<b>Date prochaine réunion du conseil municipal : mardi 26 septembre 2023 à 18h30</b>
--

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET